

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/V-10

**Association EMMAUS
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT**

—
L'Association Emmaüs de Tarn & Garonne a entrepris d'importants travaux de mise aux normes du système d'assainissement de son centre situé à Lavilledieu-du-Temple. Etant rappelé que ce centre comprend des locaux d'habitation, des locaux d'accueil du public et des locaux techniques pour le tri, le stockage et la vente des matériels et vêtements récupérés par l'Association.

La solution envisagée – lagunage – appelle un avis favorable du SATESE tant sur le plan technique que financier : le dispositif est en effet dimensionné pour répondre aux besoins de 50 usagers (salariés, public, personnes hébergées) et son coût ne ressort qu'à 21 500,38 € soit 430 €par personne, alors que les montants habituellement pratiqués sont compris entre 500 et 1000 €par personne.

Afin de financer cet investissement, l'Association sollicite une subvention de 10 280 €représentant 50 % de la dépense ; le solde étant couvert sur fonds propre.

Je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention de **10 280 €**,
- et, le cas échéant, inscrire les crédits correspondants à l'article 204.220 sous fonction 58 du budget Départemental.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'association Emmaüs de Tarn-et-Garonne, une subvention exceptionnelle de 10 280 € pour d'importants travaux de mise aux normes du système d'assainissement de son centre situé à Lavilledieu-du-Temple ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 204220, sous-fonction 58 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,